Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

(Norme NF X 46-020)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :
Rivière Oise canalisée
Ecluses de Boran Sur Oise
60340 ST LEU D ESSERENT

Propriétaire
Voie Navigables De France
18 Quai D'Austerlitz
75013 PARIS 13

Demandeur
Voie Navigables De France
18 Quai D'Austerlitz
75013 PARIS 13

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 24/06/2019

Date de visite : 24/06/2019

Nombre de pages : 27

Fait à : CREIL

Référence du dossier : 190521060000025 Ecluses de Boran sur Oise

Référence du rapport : 21060191771

Nombre de prélèvements : 4

Auteur du rapport :
Sébastien GALLAND

Fonction : Opérateur de repérage
Certificat de compétence :
n° CPDI4004
Délivré par : I.Cert

Contrat d'assurance :
AXA /
n° 37503519275087 / échéance 31/12/2019



Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE 3

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE 3
2. PERIMETRE DU REPERAGE 3

II. CONCLUSIONS 3

III. OBJET DE LA MISSION 4

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE 4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES 4

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION 5

1. PRESTATIONS REALISEES 5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE 5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE 5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION 6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION 6

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE 7
3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF 7
4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES 7

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT 8

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION 9

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS 11

ANNEXE 3 - PV ANALYSES 17

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS 23

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES 24

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE 26

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Percements des murs

2. PERIMETRE DU REPERAGE

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Niveau	Local	Matériau ou produit
Néant		

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux mentionnés dans le programme de travaux du donneur d'ordre, figurant en page 3 du rapport. Elle comporte :
La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;
L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.
Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article L 4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés (en particulier le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.
Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries parois enterrées, étanchéité des parois enterrées.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Vigie	
Ecluse 125m	
Ecluse 185m	

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Aix

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Sans accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

Parties non visitées

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
plan amiante	plan amiante
Capture	Capture

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

- Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§5.2 et 5.3)
- Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 5.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.
En colonnes 3 et 4 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Localisation	Composant		N° Matériau	N° Prélèvement	Conclusion (justification)	Photo
Néant	-					

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

Localisation	Composant		N° Matériau	N° Prélèvement	Conclusion (justification)	Photo
Vigie	Joint d'assemblage	Joint d'assemblage	M001	P001	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Bandes calicot	Bandes calicot	M002	P002	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Sous face d'escalier	M003	P003	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	M004	P004	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

Localisation	Composant		N° Matériau	N° Prélèvement	Conclusion (justification)	Photo
Néant	-					

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

Localisation	Composant		N° Matériau	Conclusion (justification)	Photo
Néant	-				

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

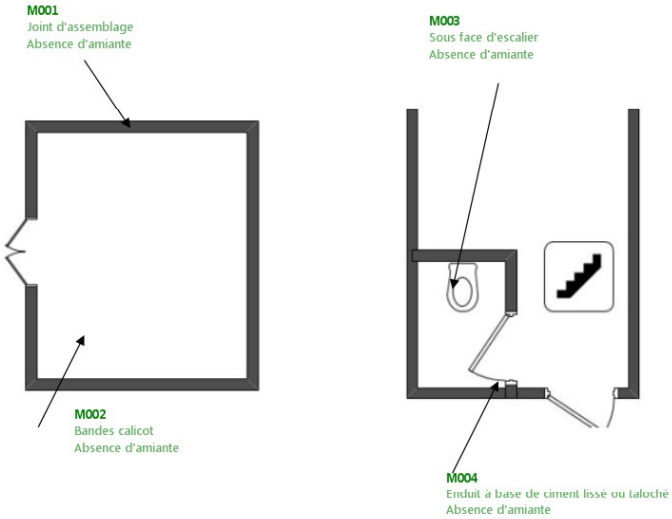
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 -
FICHE D'IDENTIFICATION

Néant	

ANNEXE 2 -
PLANS / CROQUIS



Lieu d'intervention : Rivière Oise canalisée
Ecluses de Boran Sur Oise – 60340 ST LEU D ESSERENT

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SOCOTEC, auteur : Sébastien GALLAND
Dossier n° 190521060000025 Ecluses de Boran sur Oise du
Adresse du bien : Rivière Oise canalisée
Ecluses de Boran Sur Oise (Non communiqué) 60340 ST LEU D ESSERENT



Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SOCOTEC, auteur : Sébastien GALLAND
Dossier n° 190521060000025 Ecluses de Boran sur Oise du
Adresse du bien : Rivière Oise canalisée
Ecluses de Boran Sur Oise (Non communiqué) 60340 ST LEU D ESSERENT

		Nom du propriétaire **:** **Voie Navigables De France** Adresse du bien : **Rivière Oise canalisée** **Ecluses de Boran Sur Oise** **60340** **ST LEU D ESSERENT**
	Conduit en fibro-ciment	
	Conduit autre que fibro-ciment	
	Brides	
	Dépôt de matériaux contenant de l'amiante	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste	
	Présence d'amiante	
	Dalles de sol	
	Carrelage	
	Colle de revêtement	
	Dalles de faux plafond	
	Toiture en fibro-ciment	
	Toiture en matériaux composites	

ANNEXE 3 -
PV ANALYSES

SOCOTEC

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D´ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Innovateur en fiabilité

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20358 EN DATE DU 24/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC CONSTRUCTION CREIL
M. Sébastien GALLAND
1 rue des Prunelliers
Parc ALATA
60100 CREIL

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0219-15858
Echantillon ITGA : IT021906-20358
Reçu au laboratoire le : 13/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	190521060000025_Ecluses_d_2019_06_06_1402_1840
Dossier client	190521060000025 Ecluses de Boran sur Oise - Riviere Oise canalisee Ecluses de Boran Sur Oise 60340 ST LEU D ESSERENT
Echantillon	P001 - Joint d'assemblage - Vigie
Description ITGA	Matériau compact gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 %en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau compact gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Thomas OBEIN - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

SOCOTEC

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D´ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20359 EN DATE DU 24/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC CONSTRUCTION CREIL
M. Sébastien GALLAND
1 rue des Prunelliers
Parc ALATA
60100 CREIL

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0219-15858
Echantillon ITGA : IT021906-20359
Reçu au laboratoire le : 13/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	190521060000025_Ecluses_d_2019_06_06_1402_1840
Dossier client	190521060000025 Ecluses de Boran sur Oise - Riviere Oise canalisee Ecluses de Boran Sur Oise 60340 ST LEU D ESSERENT
Echantillon	P002 - Bandes calicot - Vigie
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Thomas OBEIN - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

SOCOTEC

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D´ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20360 EN DATE DU 24/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC CONSTRUCTION CREIL
M. Sébastien GALLAND
1 rue des Prunelliers
Parc ALATA
60100 CREIL

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0219-15858
Echantillon ITGA : IT021906-20360
Reçu au laboratoire le : 13/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	190521060000025_Ecluses_d_2019_06_06_1402_1840
Dossier client	190521060000025 Ecluses de Boran sur Oise - Riviere Oise canalisee Ecluses de Boran Sur Oise 60340 ST LEU D ESSERENT
Echantillon	P003 - Sous face d'escalier - Vigie
Description ITGA	Matériau compact gris / Peinture / Matériau blanc en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

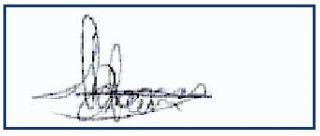
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Matériau compact gris + peinture non séparable + matériau blanc en vrac non séparable	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Thomas OBEIN - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

SOCOTEC

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D´ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Innovateur en fiabilité

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20361 EN DATE DU 24/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC CONSTRUCTION CREIL
M. Sébastien GALLAND
1 rue des Prunelliers
Parc ALATA
60100 CREIL

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0219-15858
Echantillon ITGA : IT021906-20361
Reçu au laboratoire le : 13/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	190521060000025_Ecluses_d_2019_06_06_1402_1840
Dossier client	190521060000025 Ecluses de Boran sur Oise - Riviere Oise canalisee Ecluses de Boran Sur Oise 60340 ST LEU D ESSERENT
Echantillon	P004 - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Vigie
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac hétérogène / Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Enduit compact gris en vrac hétérogène + peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Thomas OBEIN - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

ANNEXE 4 -
AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 -
CERTIFICAT DE COMPETENCES

SOCOTEC

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4004 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur GALLAND Sébastien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	**Amiante Avec Mention**** **Date d'effet : 17/10/2017 - Date d'expiration : 16/10/2022**
Amiante sans mention	**Amiante Sans Mention*** **Date d'effet : 17/10/2017 - Date d'expiration : 16/10/2022**
Plomb	**Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb** **Date d'effet : 13/03/2017 - Date d'expiration : 12/03/2022**

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 19/10/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.1 et examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev13

ANNEXE 6 -
ATTESTATION D'ASSURANCE

SOCOTEC

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
🖷 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
A effet du 01/01/2001
Client : **0010834120**

SOCOTEC CONSTRUCTION
5, place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC CONSTRUCTION
5, place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT
N°SIREN : 834 157 513

Est titulaire d'un contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
- Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 20 décembre 2018
POUR LA SOCIETE :

AXA France I.A.R.D.
Société Anonyme au Capital de 214 799 030 €
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX
722 057 460 RCS Nanterre
(Entreprise régie par le Code des Assurances)